

Par

Antoine Brousseau Desaulniers

Baccalauréat, Histoire, Université du Québec à Montréal

C'est à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle que l'on peut constater la présence substantielle de Canadiens-français en Ontario. S'ils s'établissent d'abord dans l'est de la province, ils en viennent néanmoins à se disperser dans toutes les régions. En 1971, soit au cœur de la période qui nous intéresse, les francophones étaient 482 025 à vivre dans la province, surtout à l'Est et au Nord, représentant 6,3% de la population totale[1]. Autrefois une composante de la grande nation canadienne-française, une référence identitaire[2] s'est véritablement formée au sein de la population franco-ontarienne au cours de la contestation du Règlement 17, qui visait à interdire l'enseignement en français dans les écoles ontariennes dès 1912. Dans un contexte où, depuis le début de la Confédération, les tensions étaient fortes entre la majorité de langue anglaise et la minorité canadienne-française, les Franco-Ontariens ont mené une lutte féroce contre cette loi avec le support de leurs frères canadiens-français, pour obtenir gain de cause en 1927[3].

Avec le temps, plusieurs facteurs contribuèrent à l'effritement des différentes composantes de cette nation, notamment la crise économique, qui mit les luttes nationales de côté, l'urbanisation, ou encore la distanciation avec les membres des familles restées au Québec[4]. Nous aurons l'occasion de revenir sur les facteurs structurels expliquant pourquoi on constate à la fin des années 1960 l'éclatement du Canada français. À ce moment, les différents éléments de la nation défunte se provincialisent. Le cas des Franco-Ontariens ne fait pas exception. À partir des années 1960, leur évolution suit un cours nettement distinct, que nous allons étudier en nous penchant sur les grandes étapes qui ont ponctué l'histoire de cette communauté jusqu'à la fin des années 1990. Plus particulièrement, nous inspecterons les différentes stratégies qu'elle a mises de l'avant pour renouveler l'organisation de son espace institutionnel, c'est-à-dire pour « faire société »[5], ainsi que pour promouvoir de nouvelles références identitaires.

Notre exposé se présente en trois blocs chronologiques. D'abord, nous discuterons des années 1960 et de l'éclatement du Canada français. Ensuite, nous aborderons les années 1970, où les revendications linguistiques des communautés minoritaires s'amplifient dans un contexte de débats constitutionnels à l'échelle nationale. Enfin, nous porterons notre regard sur les années 1980 et 1990, période principalement marquée par les grands débats constitutionnels qui eurent un impact profond sur les revendications et les luttes menées par les Franco-Ontariens. Pour chacun de ces trois blocs, nous rappellerons brièvement les événements importants de la période à l'échelle du pays, mais surtout ceux qui le sont pour la communauté franco-ontarienne. Au cours de notre analyse, nous insisterons aussi sur la contribution du milieu associatif, notamment celle de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), dans la promotion de références identitaires et pour « faire société ».

Les années 1960 : l'éclatement du Canada français

Nous l'avons déjà évoqué, le Canada français subit déjà certaines mutations importantes à partir des années 1930. Par exemple, l'urbanisation poursuit son cours et est encouragée par la reprise de la croissance économique avec la Deuxième Guerre mondiale. Parallèlement à cela, l'augmentation de la population est alimentée tant par l'immigration que par le baby-boom[6]. Ces transformations contribuent donc à changer le visage du Canada français, et ont pour effet d'affaiblir de plus en plus le réseau institutionnel de l'Église catholique, qui s'effritera brutalement au Québec avec la Révolution tranquille. Dans ce contexte, la question de la survie des communautés francophones minoritaires hors Québec est de plus en plus présente[7]. Au Québec, une nouvelle idéologie nationaliste constate et dénonce l'assimilation des communautés hors Québec[8] et s'attaque aux fondements du clérico-nationalisme. Pour les néo-nationalistes comme Marcel Chaput, puisque la survivance des minorités francophones est compromise, l'épanouissement national passe nécessairement par la concentration des francophones sur le territoire du Québec et le remplacement des structures institutionnelles catholiques par un État-Providence[9]. La montée en popularité de la branche indépendantiste de cette mouvance québécoise contribuera à l'établissement d'un rapport de force favorable aux représentants des communautés minoritaires face à Ottawa et aux gouvernements provinciaux qui tenteront de répondre par la promulgation de nouvelles mesures linguistiques. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Ce projet néo-nationaliste, qui trouvera une première voie d'affirmation politique dans le parti libéral de Jean Lesage porté au pouvoir en 1960 provoquera de vives tensions entre les différents milieux nationalistes, et ce, dès les premières négociations constitutionnelles entre le gouvernement fédéral et les provinces. Bien que les différents groupes s'entendent sur le principe de la dualité nationale, il semble insensé pour les communautés francophones hors Québec d'accepter que cette dualité cesse de s'incarner de façon culturelle au profit d'une définition territoriale préconisée par les néo-nationalistes québécois[10]. C'est la raison pour laquelle l'Ordre Jacques-Cartier, dominé par les élites d'Ottawa, mais dont la majorité des membres provenait du Québec, est dissous en 1965. Puisque l'Ordre apportait un peu de cohérence dans les différentes composantes du réseau institutionnel canadien-français, sa disparition fait évidemment augmenter la tension d'un cran[11]. La rupture annoncée est ainsi portée à la connaissance du grand public au cours des assises de 1969 des États généraux du Canada français, où les délégués québécois adoptent essentiellement les principes du néo-nationalisme, tandis que les délégués minoritaires hors Québec votent majoritairement contre de telles résolutions[12].

Ces épisodes ont comme trame de fond un autre événement déterminant pour l'ensemble des francophones du pays : la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (ou Commission Laurendeau-Dunton). Cette consultation s'échelonne de 1963 à 1968 avec pour objectif de mesurer l'état de l'unité nationale. Son rapport de 1967 recommande entre autres la mise sur pied d'une politique de bilinguisme à l'échelle nationale, notamment en faisant du français une langue officielle en Ontario. Cela mène à l'adoption de la Loi sur les langues

officielles en 1969, sous le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau, qui rend disponible le service en français dans les institutions fédérales, une mesure qui prise en elle-même est bien accueillie par les associations hors Québec[13].

Le renouvellement de l'espace institutionnel

Tous ces éléments se produisent à l'échelle nationale au cours de la décennie et ont une importance capitale pour la suite des choses dans les années 1970. Les dirigeants associatifs prennent acte du changement dans l'air du temps dès le début de la période. Dans le cas de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFO, anciennement l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFEO), fondée deux ans avant l'adoption du Règlement XVII en 1912), on assiste à l'arrivée d'une nouvelle génération issue de la petite bourgeoisie qui saura dynamiser l'organisation pour prendre le relais de l'Église catholique comme première représentante des Franco-Ontariens en éducation[14]. Pour se faire, elle procédera à des restructurations internes importantes dès 1960 pour mieux rejoindre la population franco-ontarienne, notamment en multipliant le nombre de directeurs régionaux siégeant au conseil administratif et en encourageant l'affiliation de divers organismes[15].

Ce renouvellement coïncide avec l'accroissement du rôle de l'État ontarien. Comme partout ailleurs en Amérique du Nord, les gouvernements doivent s'adapter aux bouleversements démographiques issus en partie du *baby-boom* pour mieux répondre aux besoins de la population, notamment en éducation[16]. Ici, les réformes du système ont certaines répercussions positives, comme le rehaussement du niveau de scolarisation. En revanche, elles contribuent à l'aggravation de crises financière et institutionnelle dans les seuls établissements où les Franco-Ontariens ont un contrôle direct, à savoir les écoles privées catholiques, qui ne peuvent plus concurrencer le réseau public. Le gouvernement ontarien suggère donc de créer des écoles secondaires françaises publiques non confessionnelles dès 1962[17]. La communauté est alors divisée en deux blocs, l'un comprenant les élites de l'ACFÉO, très favorables à l'idée, à condition que des garanties par la loi accompagnent le projet, et l'autre cherchant à conserver les éléments catholiques autrefois inhérents à l'éducation en français. Cette division est également présente au sein de l'Église[18]. Le conflit trouvera son dénouement en 1967, quand Mgr. Plourde se prononce officiellement en faveur de la proposition gouvernementale. Même s'il s'agit plutôt là d'une résignation de la part des élites catholiques, la préservation du français en Ontario devient donc une priorité gouvernementale, ce qui marque une rupture avec le passé[19]. L'adoption des lois établissant les écoles publiques françaises survient en 1968. On le verra, la question de l'éducation est cependant loin d'être réglée et même si le champ d'action politique des Franco-Ontariens s'élargit dans les années suivantes, elle restera importante[20].

L'adoption, par le gouvernement, de véritables mesures permettant aux élèves franco-ontariens de suivre un programme d'études secondaires de langue française constitue une victoire importante pour l'ACFÉO qui en profite pour véritablement consolider son rôle comme représentant principal de la communauté. Ce succès n'est pas étranger à la dissolution de l'Ordre de Jacques-Cartier quelques années plus tôt. En effet, cette société secrète était autrefois soumise

aux directives émanant de l'élite catholique et conservatrice[21]. À la suite de l'adoption des lois sur les écoles francophones, l'ACFÉO juge que l'état de l'éducation en français est suffisamment stable pour qu'elle puisse s'engager dans des réformes démocratiques similaires à celles de 1960, tout cela dans l'optique d'étendre les champs d'action de l'association. C'est ainsi qu'en 1969, le nom ACFÉO est modifié pour ACFO. En laissant tomber le mot *éducation*, la nouvelle association souhaite montrer que sa mission ne se limite plus à la sphère scolaire et qu'elle recouvre désormais l'ensemble des dossiers de l'Ontario français[22].

La crise de l'identité franco-ontarienne

La laïcisation des écoles constitue aussi un épisode important sur le plan de l'identité franco-ontarienne. Par l'abandon de l'enseignement religieux, c'est une partie importante de la référence canadienne-française qui est mise au rancart. On le sait, la défense de la religion catholique occupait auparavant une importance égale à celle de la langue française, particulièrement dans les périodes de grande crise, comme celle en lien avec le Règlement 17[23]. Mais à la fin des années 1960, la religion est reléguée à la sphère privée et l'Ontario emboîte le pas du Québec dans la sécularisation de ses institutions[24]. Il faut y voir une conséquence des transformations sociales et économiques qui sont à l'œuvre depuis plusieurs décennies que nous avons décrites plus haut.

La décléricalisation n'est pas le seul facteur à l'origine des changements identitaires qui surviennent au cours des prochaines années. Selon l'historien Gaétan Gervais, deux autres facteurs exogènes, contribuent à l'effritement de la référence canadienne-française: « [...] l'exclusion (les indépendantistes étant désormais les seuls purs) et la dépossession (la *québécoïsation* de la culture canadienne-française, processus culturel par lequel la culture québécoise s'appropriera tout le bien commun) »[25].

L'analyse des termes référentiels utilisés par différents journaux de Sudbury de l'époque, soit de 1960 à 1975, qu'a faite l'historien Michel Bock est très révélatrice du malaise ressenti par la société franco-ontarienne. Entre les quatre désignations possibles, soit « Canadien-Français », « Franco-Ontarien », « d'expression / de langue française » ou « francophone », le premier revient de façon écrasante dans les journaux, qu'ils soient communautaires ou étudiants, jusqu'en 1967, année à partir de laquelle il s'efface pour laisser la place au dernier. Quant à l'expression « Franco-Ontarien », elle est à peu près constante, surtout après 1968, mais prend de l'importance dans les journaux communautaires après 1970, sans jamais être majoritaire[26]. Il faut cependant dire que de nombreux éléments propres à la référence canadienne-française persistent à cette époque, notamment celui de la dualité nationale, fréquemment mise de l'avant par différents éditorialistes[27].

Les années 1970 : revendications plus larges et luttes constitutionnelles

Au début des années 1970, plusieurs éléments sont importants pour comprendre l'évolution de la communauté franco-ontarienne. En 1968, le gouvernement de Trudeau lance une nouvelle ronde de négociations constitutionnelles avec les provinces. L'un de ses objectifs au cours de ces négociations est d'introduire une charte des droits dans la Constitution afin d'étendre le bilinguisme institutionnel aux provinces[28]. Les différentes organisations francophones hors Québec n'adoptent pas nécessairement une position unanime sur ces enjeux; elles ne sont donc pas en mesure d'assurer un rôle de premier plan au cours de ces débats[29]. Rappelons que l'ACFO est alors en pleine reconstruction. La Charte de Victoria[30] est soumise pour ratification par les différents parlements du pays en 1971. Elle est rejetée par le gouvernement de Robert Bourassa, car divers mouvements nationalistes au sein de la population, même au sein du PLQ, jugent inacceptable l'application du bilinguisme au Québec[31]. Si elle n'avait pas été enterrée, la Charte de Victoria aurait conféré aux Franco-Ontariens le droit d'utiliser le français à l'Assemblée législative, d'avoir un interprète dans les Cours provinciales, et de pouvoir communiquer en français avec les institutions provinciales[32].

C'est à la suite de l'échec de Victoria que l'ACFO et les principales associations francophones des autres provinces constatent la nécessité de se regrouper au sein d'une fédération nationale, dans l'optique de se faire entendre de manière plus efficace. C'est ainsi qu'en 1975, la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) voit le jour[33]. Elle espère donner un point de vue critique sur l'application de la Loi sur les langues officielles et bien marquer son opposition à l'encadrement du multiculturalisme (depuis 1971). Depuis l'adoption de cette loi, le Secrétariat d'État est responsable d'élaborer des programmes en cohérence avec celle-ci et devient un interlocuteur privilégié pour la FFHQ et les autres associations[34].

L'action de l'ACFO et de la FFHQ

Avant de continuer notre description des conflits constitutionnels, il faut revenir en arrière pour bien comprendre la transformation des réseaux institutionnels franco-ontariens au cours de cette période. La volonté de l'ACFO de diversifier son champ d'action que l'on observe à la fin des années 1960 sera malheureusement entravée par la résurgence des conflits scolaires, ce qui s'explique par les nombreux obstacles rencontrés dans l'application de la loi de 1968 sur l'établissement des écoles secondaires de langue française, cette dernière n'octroyant pas aux Franco-Ontariens la gestion des conseils scolaires[35]. L'ACFO doit donc mobiliser une partie importante de ses ressources pour appuyer la démarche juridique des parents qui désirent obtenir l'ouverture d'une école française dans plusieurs régions de la province[36], notamment à Sturgeon Falls, Cornwall, Elliott Lake, Windsor et Penetanguishene[37]. La succession de ces crises, combinée avec l'inaction du gouvernement de William Davis en ce qui a trait à ses promesses linguistiques, explique pourquoi les Franco-Ontariens en viennent à se tourner vers le gouvernement fédéral au cours de la décennie[38]. Effectivement, on constate que les filières régionales de l'ACFO cherchent à bénéficier au maximum de la mise sur pied de programmes culturels élaborés par le Secrétariat d'État. Ces programmes seront donc mis en oeuvre via le service d'animation de ces filières dans l'intention de pouvoir rejoindre avec plus de facilité la population franco-ontarienne[39].

L'ACFO est néanmoins très critique vis-à-vis de l'action du gouvernement en matière de langues officielles. Elle dénonce notamment l'absence de services en français chez de nombreuses sociétés d'État fédérales, surtout chez Radio-Canada, qui peine encore à l'époque à rejoindre l'ensemble de la population franco-ontarienne. Ces plaintes sont surtout formulées en s'appuyant sur le principe d'égalité entre les peuples fondateurs[40]. C'est dans ce contexte, auquel s'ajoute le constat d'une assimilation alarmante et l'élection du Parti Québécois en 1976 (qui institue la Charte de la langue française, faisant du français la seule langue officielle au Québec), que la FFHQ publie son manifeste « Les Héritiers de Lord Durham », faisant état des revendications des communautés francophones minoritaires. L'ACFO exige alors du gouvernement fédéral que le bilinguisme institutionnel soit transformé en une politique de biculturalisme qui assurerait la survie et l'épanouissement des francophones hors Québec[41]. C'est à partir de ce moment que l'ACFO et la FFHQ arrivent au cœur du débat politique pancanadien. Lors des grands débats survenus au cours des années pré-référendaires, le gouvernement péquiste et la FFHQ sont en fait des alliés objectifs. Cette dernière va même jusqu'à se ranger du côté du « OUI » (l'ACFO reste neutre). Effectivement, bon nombre de Franco-Ontariens pensent que le débat est une bonne occasion pour que les gouvernements fédéral et provincial clarifient leur position sur la situation linguistique et espèrent que la menace de la sécession du Québec entraînera des concessions importantes[42].

La transformation de la référence identitaire

Au tournant des années 1970, on assiste à un renouvellement culturel qui traduit bien la spécificité de la communauté franco-ontarienne par divers médiums : production littéraire, musicale, artistique, etc. De plus, plusieurs compagnies théâtrales, dont le Théâtre du Nouvel-Ontario à Sudbury, font leur apparition à partir de 1970. Cette effervescence est propice à la mise sur pied de la Coopérative des artistes du Nouvel-Ontario, dont la retombée principale est la naissance d'un répertoire culturel spécifiquement ontarien[43]. Bref, on assiste à l'épanouissement de toute une nouvelle génération d'artistes, jeunes pour la plupart, avec laquelle l'ACFO cherche bien sûr à entretenir des contacts[44]. On peut même assister au sein de ce bouillonnement culturel à l'émergence du terme « Ontarois », dont l'emploi reste toutefois limité à certains milieux[45]. C'est aussi à partir de ces années que sont publiées les premières études universitaires portant sur les Franco-Ontariens, dans lesquelles la question de l'identité se pose carrément pour la première fois en 1978[46]. En plus de tout cela, c'est en 1977 que l'on assiste à l'adoption du drapeau franco-ontarien par l'ACFO, « le lys et le trille », qui est utilisé dans les manifestations comme dans les événements culturels[47].

Cependant, au milieu de toute cette effervescence culturelle, on remarque des contradictions importantes dans le discours des différentes élites. L'historien Stéphane Savard y voit « une opposition entre les discours identitaires ancrés dans le champ politique, le domaine culturel et les droits collectifs et ceux centrés sur l'espace linguistique, le champ juridique et les droits individuels. »[48] Ceci s'explique d'abord par le fait que ces discours sont livrés en fonction du rejet ou de l'acceptation des politiques fédérales les visant. Bien que les élites partagent généralement le même but – l'épanouissement de la communauté – la manière réactive dont elles

procèdent peut sembler parfois contradictoire. Ensuite, il faut situer ce phénomène de mutation référentielle entre deux époques distinctes, soit celle de la référence canadienne-française d'une part, et d'autre part l'émergence dans les années 1980 d'une nouvelle référence qui, on le verra dans la prochaine section, est bilingue[49]. Cependant, il faut rappeler que certains éléments de la référence canadienne-française perdurent, ce qui explique notamment la mobilisation du concept de dualité nationale, ainsi que « l'alliance objective » avec le Québec au chapitre des revendications constitutionnelles.

Les années 1980 et au-delà : le nouvel ordre canadien

Le 4 novembre 1981, les représentants du gouvernement fédéral et des neuf provinces majoritairement anglophones parviennent à une entente pour rapatrier la Constitution canadienne sans l'accord du Québec. On le sait, le texte de la nouvelle Charte des droits et libertés ne fait aucunement référence à la notion de la dualité des peuples fondateurs et elle diffuse une conception largement individualiste des droits linguistiques. C'est pour cette raison que ce rapatriement est d'abord vu par la plupart des représentants des communautés francophones minoritaires comme une tragédie[50]. Il va sans dire que cet ordre constitutionnel est décevant par rapport aux demandes de l'ACFO et de la FFHQ de la décennie précédente, mais il est aussi bien moins avantageux que ce qui a été suggéré dans la Charte de Victoria en 1971.

La solidarité entre le Québec et la FFHQ qui prévaut jusque-là ne tarde cependant pas à s'effriter. Rapidement, on voit que les mots d'ordre de la fédération ne sont plus considérés comme valables par les associations membres[51]. On observe du côté du Québec que le gouvernement de Robert Bourassa met en veilleuse certains éléments de la politique qui a été mise sur pied par le gouvernement péquiste précédent. De plus, l'Accord du lac Meech, négocié sur la base des conditions de Bourassa, est en quelque sorte l'incarnation même de la branche fédéraliste du néo-nationalisme québécois, en voulant inscrire le caractère distinct de la société québécoise dans la constitution[52]. Évidemment, cela heurte de plein fouet les revendications des communautés francophones hors Québec et la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA, la FFHQ renouvelée) décide donc de s'allier à un ensemble de groupes canadiens-anglais pour faire échouer l'Accord[53]. Il importe de noter qu'au Québec, cette prise de position et la nature dont est traitée la question linguistique dans la Constitution introduisent l'idée selon laquelle la lutte des minorités francophones hors Québec est désormais liée à celle des Anglo-Québécois[54].

Ce qui restait de l'idée du Canada français est bel et bien jeté aux oubliettes à ce moment. La clé de cette rupture réside d'abord dans l'article 23 de la Charte, article dont les minorités ont finalement décidé de s'accommoder, en dépit de la clause « là où le nombre le justifie »[55]. Ensuite, le phénomène n'est pas étranger à la mutation des références identitaires de ces communautés, notamment en Ontario. Nous allons maintenant nous pencher sur ces problématiques.

L'article 23 et l'Ontario français; renouvellement des leaders

Les bienfaits de l'article 23 de la Charte des droits et libertés pour les Franco-Ontariens sont confirmés dès l'année 1984, suite à une demande de clarification par l'ACFO aux tribunaux. Un jugement de la Cour d'appel de l'Ontario confirme alors que les dispositions de l'article garantissent à ceux-ci le droit de gérer eux-mêmes leurs conseils scolaires[56], ce qui n'est pas le cas pour la loi de 1968. Il va sans dire que ce jugement est une grande victoire pour la communauté et pour l'ACFO; en 1986, le nouveau gouvernement de coalition libéral - néo-démocrate (depuis 1985), beaucoup plus sympathique au français en Ontario que les progressistes-conservateurs, institue ce principe en réorganisant la gestion des écoles à travers plusieurs lois, sans que la gestion totale n'incombe encore aux Franco-Ontariens[57].

Il faut également dire que la communauté franco-ontarienne réalise d'autres gains du côté provincial dans les années 1980. D'abord, en 1985, une loi est adoptée qui permet l'utilisation du français dans les procédures civiles. Le gain le plus important est sans aucun doute l'adoption du projet de Loi 8 sur les services gouvernementaux en français en 1986, qui entrera en vigueur trois ans plus tard. Il s'agit là de l'application des principes du bilinguisme institutionnel fédéral au niveau provincial, mais seulement dans les régions de l'Ontario où la population de francophones représente au moins 10% de la population totale[58]. Au plan fédéral, le gouvernement de Brian Mulroney adopte en 1988 une nouvelle loi sur les langues officielles qui confirme le droit pour les minorités de recevoir des services du gouvernement fédéral dans la langue officielle de leur choix. Elle confirme le rôle du commissaire aux langues officielles de veiller à l'application de la loi. Surtout, elle donne au gouvernement fédéral la responsabilité de l'épanouissement de toutes les communautés linguistiques minoritaires[59].

Malgré ces grandes victoires, la direction de l'ACFO provinciale est vivement contestée pendant la première moitié de la décennie, un phénomène qui n'est pas sans rappeler ce que l'ACFÉO avait vécu au cours des années 1960. À partir des années 70, nous l'avons vu, l'ACFO manque de ressources et peine à coordonner l'action des diverses factions régionales, ce qui provoque un éloignement progressif de celles-ci[60]. Ceci s'explique, du moins en partie, par le fait que les milieux d'où proviennent les élites à la tête des diverses associations régionales ont eu tendance à se diversifier, alors que celles à la tête de l'association provinciale sont les mêmes depuis 1969[61]. Quoi qu'il en soit, en 1984, un nouvel équilibre est trouvé au sein de l'ACFO, lors d'assemblées extraordinaires convoquées spécifiquement pour régler le problème[62]. En plus de cela, elle met sur pied en 1985 la Fondation franco-ontarienne, qui a pour but de récolter des fonds pour diversifier les sources de revenus de l'association, afin de financer les milieux de l'éducation, des arts et de la culture[63]. À partir de ce moment, l'ACFO semble en meilleure posture pour s'attaquer aux divers problèmes de développement global et c'est ainsi qu'en 1989, l'association choisit de concentrer ses énergies sur la création d'une université francophone en Ontario[64]. Notons qu'au chapitre de l'éducation supérieure, la communauté connaît une avancée importante dans les années 1990 avec la création des collèges communautaires de langue française desservant surtout l'est et le nord de la province[65].

La bilinguisation et la judiciarisation de la référence identitaire

Nous l'avons évoqué au cours de cet article : l'Ontario français est victime d'une assimilation accrue au cours des décennies, malgré les efforts des élites pour promouvoir l'utilisation du français. En effet, on constate pour la première fois que la population de langue maternelle française a diminué entre 1971 et 1981, alors que la proportion de celle-ci par rapport à la population totale de l'Ontario diminue aussi depuis 1941. De plus le fossé entre cette population et celle d'origine ethnique française (les deux se recoupent) se creuse continuellement avec les décennies[66]. Comme si ce n'était pas suffisant, cette population franco-ontarienne s'est de plus en plus dispersée sur le territoire en raison de l'urbanisation. En effet, en 1991, le quart des francophones habitent le centre et le sud-ouest de la province, où ils ne comptent que pour 1,7% de la population totale, alors qu'ils désertent les régions où ils sont en proportion plus élevée[67]. Les frontières linguistiques, qui sont un gage d'actualisation de la référence linguistique, sont donc éclatées, ce qui explique cette tendance à la bilinguisation[68].

Au cours des années 80, nous dit Roger Bernard, le bilinguisme est pleinement assumé par les jeunes, à l'heure de l'individualisme où « les expériences de vie, les perceptions du réel et les visions du monde passent immanquablement par l'intermédiaire des médias-images qui construisent la nouvelle culture médiatique. »[69] En situation minoritaire, il est alors impossible pour les jeunes francophones de reconnaître leur culture, puisqu'elle n'y existe pas[70]. Cette situation nous permet de remettre en perspective les efforts de promotion référentielle par les élites que nous avons décrits au cours de cet essai : elles étaient nettement insuffisantes pour renverser la tendance à l'œuvre depuis des décennies.

Dans un autre ordre d'idée, il est pertinent de mettre l'accent sur la judiciarisation de la lutte des Franco-Ontariens et de toutes les minorités hors Québec depuis le rapatriement de la Constitution. Plusieurs évènements, découlant pour la plupart de l'article 23 de la Charte, ont confirmé ce nouvel ordre judiciaire. En 1990, au terme de la cause Mahé, la Cour Suprême tranche : les minorités de langues officielles ont non seulement le droit de gérer elles-mêmes leurs établissements scolaires, mais elles peuvent le faire à même les fonds publics, ce qui renforce le contrôle de celles-ci sur l'éducation de leurs enfants[71]. En 1998, le Renvoi relatif à la sécession du Québec énonce que la protection des communautés linguistiques minoritaires est un principe constitutionnel non écrit de la Constitution[72]. En vertu de ce Renvoi, les représentants du mouvement SOS Montfort[73] en Ontario ont pu infirmer la décision du gouvernement ontarien de fermer le seul hôpital d'enseignement universitaire francophone hors Québec[74].

À la lumière de ces évènements, on comprend mieux l'importance que prend le champ juridique. C'est en effectuant ce virage que les avocats, les constitutionnalistes et les juges s'imposent comme de nouveaux définisseurs de la référence identitaire. Ainsi, ces nouveaux acteurs intègrent l'ACFO et la FHHQ/FAFC afin de conseiller les dirigeants dans leurs prises de position vis-à-vis de ce nouveau contexte judiciaire qui commence à émerger[75].

Au cours de la période que nous avons étudiée, la référence identitaire de la communauté francophone de l'Ontario connaît une évolution en plusieurs temps. D'abord dans les années 1960, la fin du Canada français amène un flou référentiel en Ontario. Par la suite, une effervescence culturelle marquée donne l'occasion aux élites de mettre en valeur la référence franco-ontarienne qui, rappelons-le, existe depuis 1917. Il faut également rappeler la persistance de certaines composantes de la référence canadienne-française au cours de cette décennie. Ensuite, au gré de l'assimilation à la majorité anglophone, on assiste de plus en plus à la montée en importance de la référence au bilinguisme comme composante de l'identité. Le début des années 1980, avec le rapatriement de la Constitution qui inaugure une ère judiciaire basée sur les droits individuels, voit l'émergence d'une référence dite « judiciaire » qui s'impose de plus en plus dans les années 1990. Comble de l'ironie, ce rapatriement unilatéral, d'abord décrié par la plupart des élites franco-ontariennes, a finalement renforcé l'encadrement et l'épanouissement de toutes les communautés francophones minoritaires[76]. Bien sûr, l'article 23 de la Constitution touche surtout les droits linguistiques en matière d'éducation, mais il faut rappeler que les conflits scolaires ont été une constante dans l'histoire des Franco-Ontariens.

Considérant l'évolution vers la référence bilingue – propulsée par l'assimilation – les efforts qui ont été déployés par le nouveau réseau institutionnel pour « faire société » se sont malheureusement révélés insuffisants. À nos yeux, il est clair que ces efforts ont été considérablement entravés par l'absence de politique globale de la part du gouvernement fédéral, en raison des luttes constitutionnelles avec le Québec. Celles-ci tournent fondamentalement autour de l'affrontement entre les deux peuples fondateurs, que cette vision soit une fabrication clérico-nationaliste ou non. Il faut mentionner que toute référence à la notion de peuples fondateurs a d'ailleurs été abandonnée par la FCFA à la fin des années 1990, indicateur par excellence de l'effritement de la référence canadienne-française[77].

À la lumière de cette information, on peut se demander quels effets profonds l'ordre judiciaire de 1982 a eus sur la communauté franco-ontarienne. La garantie des droits de la communauté dans une optique individualiste n'aurait-elle pas affaibli le tissu social? C'est ce que laisse entendre Joseph-Yvon Thériault, qui évoque certaines tendances lourdes en Ontario français pour parler de sa « dénationalisation »[78]. La volonté de l'Ontario français de « faire société » s'est-elle estompée avec les années? C'est une question à laquelle la vue d'ensemble proposée par cet article ne saurait répondre, et qui mériterait d'être approfondie ultérieurement.

[1]Anne Gilbert, *Espaces franco-ontariens*. Ottawa, Le Nordir, 1999, p. 39, 42

[2]Concept élaboré par Fernand Dumont. La référence identitaire est une représentation symbolique de la société qui transcende les expériences individuelles vécues par ses membres. La promotion d'une référence vise à convaincre les membres d'un groupe de son appartenance à celui-ci. Michel Bock, « De la solidarité canadienne-française à l'éclatement des références : la mutation des identités québécoise et franco-ontarienne » dans Jean-François Savard et Alexandre Brassard (dir.), *Les relations Québec-Ontario. Un destin partagé?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011, p. 86.

[3]Fernand Dumont, « Essor et déclin du Canada français. » *Recherches sociographiques*, vol. 38, no 3, 1997, p. 433

[4]*Ibid.*,p. 434

[5]Ce concept de Joseph-Yvon Thériault se définit essentiellement par la volonté pour une communauté de créer ou maintenir un lien social entre ses membres. Pour les communautés majoritaires, la solution la plus évidente passe par l'État providence. Les communautés minoritaires n'ayant pas cette opportunité, leurs tentatives pour faire société s'incarnent différemment. Joseph-Yvon Thériault, *Faire société : Société civile et espaces francophones*. Sudbury, Éditions Prise de parole, 2007, p. 12-13.

[6]Jacques-Paul Couturier, *Un passé composé. Le Canada de 1850 à nos jours*, Moncton, Éditions

d'Acadie, p. 273, 278.

[7]Yves Frenette, *Brève histoire des Canadiens français*, Boréal, Montréal, 1998, p. 153

[8]Marcel Martel, Martin Pâquet, *Langue et politique au Canada et au Québec. Une synthèse historique*, Montréal, Boréal, p. 116-119.

[9]Marcel Martel, « Trois clés pour comprendre la rupture du Canada français » dans Benoît Cabazon, *Pour un espace de recherche au Canada français*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p.38-39

[10]*Ibid.*, p. 41

[11]*Ibid.*, p. 46-47

[12]Gaétan Gervais. *Des gens de résolution : le passage du «Canada français» à «l'Ontario français»*. Sudbury, Institut franco-ontarien/Prise de parole, 2003, p. 189-191

[13]Michael D. Behiels, *La Francophonie canadienne. Renouveau constitutionnel et gouvernance scolaire*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2005, p. 4

[14]*Ibid.*, p. 8-9

[15]*Ibid.*, p. 9

[16]Fernan Carrière, « La métamorphose de la communauté franco-ontarienne, 1960-1985 », dans Cornelius J. Jaenen (dir), *Les Franco-Ontariens*. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 314

[17]*Ibid.*,p. 316-317

[18]Julie Lafrenière. « Des luttes au consensus, 1965-1982 », dans Guy Gaudreau (dir), *Bâtir sur le Roc : de l'ACFÉO à l'ACFO du Grand Sudbury (1910-1987)*. Sudbury, La Société historique duNouvel-Ontario, 1994, p. 97-98

[19] *Ibid.*, p. 99-100

[20] Fernan Carrière, *loc. cit.*, p. 317

[21] Julie Lafrenière, *loc. cit.*, p. 101

[22] *Ibid.*, p. 110-111

[23] Roger Bernard. *De Québécois à Ontarois*. Hearst, Le Nordir, 1996, p. 67

[24] *Ibid.*, p. 69

[25] Gaétan Gervais, *op. cit.*, p. 196

[26] Michel Bock, *Comment un peuple oublie son nom: la crise identitaire franco-ontarienne et la*

presse française de Sudbury (1960-1975). Sudbury, Institut franco-ontarien/ Prise de parole, 2001, p. 69-74

[27] Serge Miville, « "À quoi sert au Canadien français de gagner l'univers canadien s'il perd son âme de francophone ?". Représentations identitaires et mémorielles dans la presse franco-ontarienne après la «rupture» du Canada français (1969-1986) », thèse de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa, 2012, p. 230.

[28] Behiels, *op. cit.*, p. 22

[29] *Ibid.*, p. 4

[30] En plus de proposer une formule d'amendement, la Charte de Victoria proposait l'insertion dans la constitution d'une modeste Charte des droits et libertés, mais aussi l'extension du bilinguisme officiel aux assemblées de sept provinces, dont le Québec. *Ibid.*, p. 23.

[31] *Ibid.*, p. 22-24

[32] Fernan Carrière, *loc. cit.*, p. 319

[33]Behiels, *op. cit.*, p. 4

[34]Stéphane Savard. « Pour "une politique globale, précise, cohérente et définitive de développement". Les leaders franco-ontariens et les encadrements politiques fédéraux », 1968-1984 », *Politique et Sociétés*, vol. 27, no 1 (2008), p. 130-134

[35]Fernan Carrière, *loc. cit.*, p. 321

[36]Julie Lafrenière, *loc. cit.*, p. 115- 116

[37]Fernan Carrière, *loc. cit.*, p. 317

[38]*Ibid.*,p. 321

[39]Julie Lafrenière, *loc. cit.*, p. 117-118

[40]Stéphane Savard,*loc. cit.*, p. 135-136

[41]Danielle Juteau-Lee et Lise Séguin-Kimpton, « La collectivité franco-ontarienne : structuration d'un espace symbolique et politique », dansCornelius J. Jaenen (dir), *Les Franco-Ontariens*. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 273

[42]François-Olivier Dorais, Serge Miville, « Le « moment 82 » et le déclin d'une dualité nationale : tenants et aboutissants d'une refondation canadienne », *La Relève*, vol 3, no1 (hiver 2012), p. 4

[43]Danielle Juteau-Lee et Lise Séguin-Kimpton, *loc. cit.*, p. 274-275

[44]Julie Lafrenière, *loc. cit.*, p. 122

[45]Gaétan Gervais, *op. cit.*, p.206

[46] *Ibid.*, p. 206-207

[47] François-Olivier Dorais, « "L'Ontario français, c'est le nom d'un combat". Gaétan Gervais, acteur et témoin d'une mutation référentielle (1944-2008) », thèse de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa, 2013, p. 90-91. Notons que le drapeau est officialisé par le gouvernement de l'Ontario en 2001.

[48] Stéphane Savard. « Une référence franco-ontarienne en mutation : émergence de nouvelles composantes identitaires franco-ontariennes entre 1968 et 1984 sous le gouvernement Trudeau », *Bulletin d'histoire politique*, 15, 3 (2007), p. 285

[49] *Ibid.*

[50] François-Olivier Dorais, Serge Miville, *loc. cit.*, p. 4

[51] *Ibid.*

[52] Anne-Andrée Denault, « Abandon ou solidarité ? Les positions des partis politiques du Québec à l'égard des communautés francophones de 1970 à 2007 », dans Joseph-Yvon Thériault et al

(dir), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*. Montréal, Fides, 2008, p.444-445

[53]Linda Cardinal, « Les minorités francophones hors Québec et la vie politique au Canada : comment combler le déficit démocratique? », dans Joseph-Yvon Thériault et al (dir), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*. Montréal, Fides, 2008, p. 395

[54]François-Olivier Dorais, Serge Miville, *loc. cit.*, p. 5

[55]Stéphane Savard, « Pour une politique... », p. 150-152

[56]Fernan Carrière, *loc. cit.*, p. 318

[57]Danielle Juteau-Lee et Lise Séguin-Kimpton, *loc. cit.*, p. 291

[58]*Ibid.*,p. 292

[59] Linda Cardinal, *loc. cit.*, p. 394

[60] Julie Lafrenière, *loc. cit.*, p. 127-129

[61] Fernan Carrière, *loc. cit.*, p. 326

[62] *Ibid.*, p. 330

[63] Danielle Juteau-Lee et Lise Séguin-Kimpton, *loc. cit.*, p. 273

[64] Fernan Carrière, *loc. cit.*, p. 332

[65] François-Olivier Dorais, *op. cit.*, p. 201-202.

[66] Roger Bernard, *op. cit.*, p. 70-71

[67] *Ibid.*, p. 71

[68] *Ibid.*, p. 75

[69] *Ibid.*, p. 93

[70] *Ibid.*

[71] Linda Cardinal, *loc. cit.*, p. 391

[72] *Ibid.*

[73] Voir Marie LeBel, « Montfort, de l'affaire à la cause. Un moment charnière dans les stratégies

des droits des francophones », dans M. Pâquet (dir.), *Les usages du passé au Canada et au Québec contemporains*, Québec, Nota Bene, 2008, p. 289-320.

[74] Linda Cardinal, *loc. cit.*, p. 391-392

[75] Stéphane Savard, « Une référence identitaire... », p. 284-285

[76] Serge Dupuis, « On prévoyait le déluge ! La résistance franco-ontarienne au rapatriement constitutionnel (1977-1982) », *Revue du Nouvel-Ontario*, no 33, p. 8.

[77] François-Olivier Dorais, Serge Miville, *loc. cit.*, p. 5

[78] Plus précisément, Joseph-Yvon Thériault évoque l'échec de l'ACFO provinciale de devenir plus qu'un simple organisme de concertation entre les associations régionales. Il parle aussi de la canadianisation, soit de l'hétérogénéité linguistique croissante de l'Université d'Ottawa. Il se fait même cynique quand il considère la « victoire » de Montfort comme un cadeau empoisonné par rapport aux deux tendances lourdes précédentes. Joseph-Yvon Thériault, « L'Institution en Ontario français », *Mens*, vol. 6, p. 9-27.